



Recommandations pour les consultations d'ophtalmopédiatrie – épidémie Covid-19 :

Qui faut-il voir ? qui peut on reporter ?

Fiche rédigée par le Pr Claude SPEEG-SCHATZ, PUPH Ophtalmologie Strasbourg,
le 18 mars 2020

- En cas d'amblyopie :

- l'enfant est déjà suivi, on poursuit le traitement et on reporte le rendez-vous. Le suivi des amétropies peut être reporté.

- l'enfant n'est pas suivi et présente une baisse d'acuité visuelle ou un strabisme : en dessous de six ans il est à voir pour éliminer une cause organique (Fond d'œil). La skiascopie peut être différée dans le temps. Si strabisme on instaure une occlusion alternée ou unilatérale selon les cas.

- **En cas de strabisme d'installation brutale** ou de **nystagmus récent** : les enfants de moins **de deux ans sont à voir en urgence** pour éliminer une cause organique (rétinoblastome, tumeurs...) : fond d'œil.

- **En cas de problème organique suspect ou évident** : leucocorie, buphtalmie, mégalocornée, larmoiement (hors imperforation des voies lacrymales), photophobie... l'enfant est à voir aux urgences.

- **En cas d'infections** (œil rouge et /ou douloureux, sécrétions, œdème...), et de **traumatismes** les enfants sont à voir aux urgences.